

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 28 (1936)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

28^{me} année

Novembre 1936

Nº 11

Les congés annuels payés.

Par *Maurice Milhaud*, docteur ès sciences économiques.

Si, aujourd'hui, la généralisation des congés annuels payés apparaît raisonnable et je dirai même souhaitable à l'opinion publique, c'est que les conceptions que nous nous faisions de la vie sociale se sont profondément modifiées au cours de ces dernières années.

L'évolution récente se caractérise par l'introduction de loisirs dans la vie des travailleurs. Alors que, jusqu'à la fin de la grande guerre, toute l'existence d'un salarié était entièrement dominée par les exigences de son travail, maintenant, il partage sa vie entre le travail et les loisirs. Combien de générations antérieures ont passé les quelques rares heures libres que leur laissait l'atelier à la fin de journées astreignantes dans des nids à tuberculose où la terrible maladie les pénétrait, eux et leur famille, ou dans des débits de boissons où ils s'alcoolisaient au détriment de leur santé!

Maintenant, grâce aux successives réductions de la durée du travail, les salariés jouissent d'importants loisirs. Ces loisirs sont en partie consacrés à leur formation intellectuelle, mais presque toujours également à des exercices de culture physique, aux sports les plus variés, au jardinage, aux déplacements dominicaux, en un mot, à la vie au grand air, facilitée par de multiples associations créées à cette fin.

L'organisation des loisirs et des sports, non seulement pour une minorité privilégiée, mais pour la grande multitude de ceux qui forment le corps social, est devenue une préoccupation dominante de nombreux gouvernements, qui ont enfin compris qu'il faut doter leur pays d'une jeunesse arrachée au rachitisme et à la dégénérescence. La lutte entreprise pour améliorer la santé de l'ensemble de la population, conjointement avec les efforts déployés pour l'accroissement des loisirs, conduisent tout naturellement à cette conclusion: les congés annuels payés deviennent une nécessité à la fois sociale et nationale.